



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE

DU LUNDI 24 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 24 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS**, Maire.

Présents : Danièle GADAIS, Maire, Nicolas DEROCHE, Sandrine MANDIN-DIRAISON, Pascal DABIN, Adjoint, Adrien BEL, Valérie BOUCHAUD, Sandrine BOUCHEREAU, Cédric BUSSON, Maggy CONSTANTIN, Guillaume NEAU, Régine POIRON.

Absents excusés : Joëlle LABAT a donné pouvoir à Régine POIRON ; Vincent LHOPITAL a donné pouvoir à Adrien BEL

Secrétaire de séance : Adrien BEL a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025.

Nombre de conseillers : En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 13

1. Délibération – Approbation du PV du CM du 27 janvier 2025

Le compte-rendu de la séance du CM du 27 janvier 2025 est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Information – Etat récapitulatif des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant dans leur organe délibérant pour l'année 2024

Vu la nouvelle rédaction de l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT, issue de la loi *Engagement et Proximité* du 27 décembre 2019, disposant que « *chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.* »

Le présent état est transmis au conseil pour information.

NOM	PRENOM	FONCTION	STRUCTURE	INDEMNITES BRUTES MENSUELLES 2024
BEL	Adrien	Conseiller municipal	Saint-Fiacre-sur-Maine	11,29 €
BOUCHAUD	Valérie	Conseillère municipale	Saint-Fiacre-sur-Maine	11,29 €
BOUCHEREAU	Sandrine	Conseillère municipale déléguée aux RH	Saint-Fiacre-sur-Maine	123.31 €
BUSSON	Cédric	Conseiller municipal	Saint-Fiacre-sur-Maine	11,29 €
CONSTANTIN	Maggy	Conseillère municipale	Saint-Fiacre-sur-Maine	11,29 €
DABIN	Pascal	3 ^{ème} adjoint au Maire	Saint-Fiacre-sur-Maine	554.92 €
		Conseiller communautaire	Clisson Sèvre et Maine Agglo	73.99 €
		Vice-Président	Syndicat d'eau Vignoble Grand Lieu	728.38 €
DEROCHE	Nicolas	1 ^{er} adjoint au Maire	Saint-Fiacre-sur-Maine	554.92 €
GADAIS	Danièle	Maire	Saint-Fiacre-sur-Maine	1561.99 €
		Vice-Présidente	Clisson Sèvre et Maine Agglo	837.01 €

		Vice-Présidente	Syndicat Valor 3 E	657.58 €
LABAT	Joëlle	Conseillère municipale	Saint-Fiacre-sur-Maine	11,29 €
L'HOPITAL	Vincent	Conseiller municipal	Saint-Fiacre-sur-Maine	11,29 €
MANDIN-DIRAISON	Sandrine	2 ^{ème} adjointe au Maire	Saint-Fiacre-sur-Maine	554.92 €
NEAU	Guillaume	Conseiller municipal	Saint-Fiacre-sur-Maine	11,29 €
POIRON	Régine	Conseillère municipale déléguée à la vie associative	Saint-Fiacre-sur-Maine	123.31 €

3. Délibération – Fixation des attributions de compensation 2024 et 2025

La Loi NOTRe du 7 août 2015 a fixé un certain nombre de compétences devant être transférées obligatoirement aux EPCI à fiscalité propre, de manière échelonnée entre 2017 (gestion des aires d'accueil des gens du voyage), 2018 (certains points de la compétence gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations) et 2020 (eau potable, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines).

Par ailleurs, les communautés de communes de la Vallée de Clisson et de Sèvre, Maine et Goulaine ont fusionné au 1^{er} janvier 2017, pour former Clisson Sèvre et Maine Agglo. A ce titre, plusieurs compétences ont été harmonisées ou transférées à partir de 2017, dans le cadre du délai de définition de l'intérêt communautaire.

Le dernier rapport de la C.L.E.C.T, faisant suite à des transferts de compétences, a été approuvé en 2020, et les montants d'attribution de compensation ont été révisés à cette occasion.

Après quelques années d'exercice des compétences communautaires, et dans la continuité du rapport quinquennal présenté au Conseil communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo en date du 22 février 2022, mais également à l'occasion des premières dépenses engagées suite au transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines », il est apparu nécessaire de questionner différentes compétences, pour étudier la nécessité ou non de réviser l'évaluation des charges transférées.

- **Instruction des autorisations du droit du sol (ADS) :** En 2022, une nouvelle convention de service commun a été élaborée. Il a été décidé de faire évoluer les modalités de financement du service. Le coût du service instruction des ADS est désormais pris en charge par l'ensemble des communes recourant à ce service, sur la base des charges réelles constatées. Il est apparu logique de « renvoyer » vers les communes les montants retenus par la CLECT en 2018. Cela se traduisant par une augmentation des attributions de compensation et la régularisation de la période transitoire (avril à décembre 2024).
- **Gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) – volet schéma directeur :** En 2020, la C.L.E.C.T. a proposé d'attendre la réalisation d'un schéma directeur avant de procéder à une évaluation des charges transférées, afin de disposer d'une meilleure connaissance du coût réel attendu de cette compétence (longueur et état des réseaux). Le Bureau communautaire lors des réunions des 26 novembre 2019, 16 mars et 6 juillet 2021 s'est accordé sur le principe d'un portage par la Communauté d'agglomération de l'élaboration du volet eaux pluviales urbaines (EPU) du schéma directeur, avec recours à des attributions de compensation d'investissement versées par les communes pour assurer le principe de neutralité financière.

Les sommes relevant de chacune des communes ont été calculées sur la base du montant net du coût de l'étude du schéma directeur GEPU, réparti entre les 16 communes, au prorata de la population en zone urbaine et de la longueur des réseaux en zone urbaine, et pondéré par la date du dernier schéma directeur.

S'agissant d'une opération ponctuelle, cette évaluation du transfert de charge (inadaptée dans sa version normée) se traduira par une diminution des attributions de compensations sur l'année 2024 uniquement.

- **Valorisation des charges de fonctionnement liées à l'occupation de locaux communaux pour l'exercice des compétences communautaires :** Suite aux arbitrages réalisés par la Conférence des Maires relatifs aux modalités financières de facturation par les communes au titre de l'occupation des locaux communaux concernés (frais de fonctionnement refacturés par les communes à l'intercommunalité), un ajustement des transferts de charges (inadaptée dans sa version normée) doit être fait parallèlement à la mise en place de conventions d'occupation. La Conférence des Maires, en date du 14 mai 2024, s'est prononcée pour une valorisation des frais de fonctionnement

correspondant uniquement aux fluides et au ménage quotidien. La CLECT préconise d'exclure ces frais de ménage au regard d'une distorsion apparue entre communes sur leur prise en charge.

Les attributions de compensation actuelles sont les suivantes :

	Montant des attributions de compensation actuelles (depuis 2020)
Aigrefeuille-sur-Maine	157 180,56
Boussay	302 353,55
Château-Thébaud	18 924,07
Clisson	1 388 984,51
Gétigné	1 173 449,29
Gorges	142 614,79
La Haye-Fouassière	630 765,06
Haute Goulaine	445 512,98
Maisdon-sur-Sèvre	-12 897,25
Monnières	-2 100,66
La Planche	158 764,53
Remouillé	47 524,72
Saint-Fiacre-sur-Maine	-8 660,56
Saint-Hilaire-de-Clisson	1 260,18
Saint-Lumine-de-Clisson	-823,66
Vieilleville	238 107,26
Total	4 680 959,37

Comme cela est détaillé dans le rapport de la C.L.E.C.T. du 3 septembre 2024, l'évolution du mode de financement du service commun ADS et l'ajustement des évaluations de charges amènera à une évolution des montants d'attributions de compensation versées aux communes.

Les attributions de compensation pourront être modifiées en 2024 puis en 2025 suivant les montants ci-après (détail des calculs et méthodes dans rapport de la CLECT en annexe) :

En section de fonctionnement

Attributions de compensation - Fonctionnement

	Situation 2020	Evolution 2024		Evolution 2025	
	Montant des attributions de compensation actuelles (depuis 2020)	Variation 2024 pour information	Montant des AC 2024	Variation 2025 pour information	Montant des AC 2025
Aigrefeuille-sur-Maine	157 180,56	18 107,04	175 287,60	-9 346,90	165 940,70
Boussay	302 353,55	12 723,48	315 077,03	-10 503,10	304 573,93
Château-Thébaud	18 924,07	14 851,20	33 775,27	-5 895,13	27 880,14
Clisson	1 388 984,51	34 124,44	1 423 108,95	-20 793,74	1 402 315,21
Gétigné	1 173 449,29	17 493,00	1 190 942,29	-8 621,81	1 182 320,48
Gorges	142 614,79	22 986,04	165 600,83	-12 183,01	153 417,82
La Haye-Fouassière	630 765,06	22 100,68	652 865,74	-10 985,41	641 880,33
Haute Goulaine	445 512,98	27 360,48	472 873,46	-13 346,87	459 526,59
Maisdon-sur-Sèvre	-12 897,25	13 932,52	1 035,27	-5 463,61	-4 428,34
Monnières	-2 100,66	10 329,20	8 228,54	-5 783,22	2 445,32
La Planche	158 764,53	12 480,72	171 245,25	-3 830,24	167 415,01
Remouillé	47 524,72	9 029,72	56 554,44	-4 820,35	51 734,09
Saint-Fiacre-sur-Maine	-8 660,56	5 626,32	-3 034,24	-2 411,28	-5 445,52
Saint-Hilaire-de-Clisson	1 260,18	10 795,68	12 055,86	-5 826,72	6 229,14
Saint-Lumine-de-Clisson	-823,66	10 262,56	9 438,90	-5 375,36	4 063,54
Vieilleville	238 107,26	19 235,16	257 342,42	-11 367,49	245 974,93
Total	4 680 959,37	261 438,24	4 942 397,61	-136 554,24	4 805 843,37

En section d'investissement :

Attributions de compensation - Investissement

	Situation 2020	Evolution 2024		Evolution 2025	
	Montant des AC 2020	Variation 2024 pour information	Montant des AC 2024	Variation 2025 pour information	Montant des AC 2025
Aigrefeuille-sur-Maine	0,00	-6 601,82	-6 601,82	6 601,82	0,00
Boussay	0,00	-1 663,56	-1 663,56	1 663,56	0,00
Château-Thébaud	0,00	-2 006,75	-2 006,75	2 006,75	0,00
Clisson	0,00	-64 597,33	-64 597,33	64 597,33	0,00
Gétigné	0,00	-2 047,85	-2 047,85	2 047,85	0,00
Gorges	0,00	-36 426,65	-36 426,65	36 426,65	0,00
La Haye-Fouassière	0,00	-4 781,75	-4 781,75	4 781,75	0,00
Haute Goulaine	0,00	-36 281,30	-36 281,30	36 281,30	0,00
Maisdon-sur-Sèvre	0,00	-2 539,08	-2 539,08	2 539,08	0,00
Monnières	0,00	-6 292,02	-6 292,02	6 292,02	0,00
La Planche	0,00	-2 660,67	-2 660,67	2 660,67	0,00
Remouillé	0,00	-4 021,05	-4 021,05	4 021,05	0,00
Saint-Fiacre-sur-Maine	0,00	-2 283,18	-2 283,18	2 283,18	0,00
Saint-Hilaire-de-Clisson	0,00	-4 911,24	-4 911,24	4 911,24	0,00
Saint-Lumine-de-Clisson	0,00	-4 565,55	-4 565,55	4 565,55	0,00
Vieillevigne	0,00	-3 634,11	-3 634,11	3 634,11	0,00
Total	0,00	-185 313,91	-185 313,91	185 313,91	0,00

VU le Code général des impôts, et notamment l'article 1609 nonies C, notamment le 1°bis du V. qui précise les modalités de fixation « libre » des attributions de compensation,

VU les articles L5216-5 et suivants du Code général des collectivités territoriales, déterminant notamment les compétences exercées de plein droit et à titre obligatoire par les communautés d'agglomération,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2024, portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU la délibération n°07.07.2020-14 de Clisson Sèvre et Maine Agglo en date du 7 juillet 2020 décidant de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et ses communes membres, pour la durée du mandat 2020-2026,

VU le rapport 2024 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, en date du 3 septembre 2024, ci-annexé,

VU les délibérations des conseils municipaux des communes membres relatives à l'approbation du rapport 2024 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées,

VU la délibération n°28.01.2025-08 de Clisson Sèvre et Maine Agglo en date du 28 janvier 2025, portant fixation des attributions de compensation 2024-2025,

CONSIDERANT les conclusions de la Commission locale d'évaluation des charges transférées concernant les ajustements des charges transférées à la Communauté d'agglomération, dans le rapport du 3 septembre 2024 annexé, et envoyé pour adoption aux conseils municipaux des communes membres,

CONSIDERANT l'adoption du rapport par les conseils municipaux, dans le respect des conditions de majorité qualifiée,

CONSIDERANT que la méthode normée d'évaluation des charges transférées est non adaptée à la situation communautaire,

CONSIDERANT qu'il revient au Conseil municipal de se prononcer sur la révision libre des attributions de compensation des communes concernées,

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'approuver** le principe d'une révision libre des attributions de compensation 2024 et 2025 des communes concernées telle que figurant ci-dessus, et les montants correspondants,
- **D'approuver** plus particulièrement les attributions de compensation 2024 et 2025 de la commune de Saint-Fiacre-sur-Maine
- **D'autoriser** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer les documents afférents.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4. Délibération – Taux fiscalité 2025

Au regard du contexte économique inflationniste, découlant de la crise énergétique et des nouvelles mesures à financer, il est proposé d'augmenter le taux de fiscalité à hauteur de 3 % pour l'année 2025, pour le foncier bâti et la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de 2025 comme suit :

Taxes	Taux 2024	Proposition Taux 2025
Taxe sur le Foncier Bâti	34.68 %	35.72 %
Taxe Foncière sur le Non Bâti	50.27 %	50.27 %
Taxe Habitation sur les Résidences Secondaires	17,11%	17,57 %

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5. Délibération - Fongibilité des crédits en M57

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donner tous pouvoirs à Madame le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6. Délibération – Budget principal : compte financier unique 2024

Résultat de fonctionnement

Le compte financier unique du budget de la commune présente à la clôture de l'exercice 2024 un résultat de fonctionnement excédentaire de **1 055 811.09 €** à affecter, constitué comme suit :

	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2024	718 031,72 €	984 198,69 €
Résultat 2024		266 166,97 €
Résultat 2023 en report à nouveau (compte 002)		789 644,12 €
Résultat de fonctionnement fin 2024		1 055 811,09 €

Ce résultat est en conformité avec celui dégagé par le compte de gestion 2024.

Résultat d'investissement

Le compte financier unique du budget de la commune présente à la clôture de l'exercice 2024 un résultat d'investissement déficitaire (avant restes à réaliser) de **16 990.95 €**, constitué comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2024 dont résultat 2024 en fonctionnement affecté en réserves (compte 1068)	150 024,35 €	602 553,94 €
Résultat 2023 en investissement (compte 001)	469 520,54 €	
Total	619 544,89 €	602 553,94 €
Résultat d'investissement fin 2024	16 990,95 €	

Ce résultat est en conformité avec celui dégagé par le compte de gestion 2024.

Il est proposé de voter sur l'acceptation du compte financier unique 2024 (en l'absence du Maire qui sort de la salle). La présidence de la séance est confiée à M. Nicolas DEROCHE, Adjoint aux finances.

Le compte financier unique est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Retour de Madame le Maire après l'approbation du compte financier unique

7. Délibération – Affectation des résultats 2024

La capacité de financement de la section d'investissement est la suivante :

	Dépenses	Recettes
Résultats fin 2024	16 990,95 €	- €
Restes à réaliser 2024	1 470,00 €	- €
Total	18 460,95 €	- €
Besoin de financement	18 460,95 €	- €

Le compte financier unique présente à la clôture de l'exercice 2024 un résultat d'investissement déficitaire (après restes à réaliser) de **18 460.95 €**.

La section d'investissement dégageant un besoin de financement, il est proposé d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement 2024 d'un montant de **1 055 811.09 €** comme suit :

- 18 460.95 € en report au 1068 (recettes investissement)
- 10 38 820.14 € en report au compte 002 (recettes fonctionnement)

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

8. Délibération – Budget annexe – Boucherie : compte financier unique 2024 – Compte de gestion 2024 - Affectation des résultats 2024

Résultat de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2024	0,00 €	4 000,00 €
Résultat 2024		4 000,00 €
Résultat 2023 en report à nouveau (compte 002)		10 104,40 €
Résultat de fonctionnement fin 2024		14 104,40 €

Le compte financier unique du budget annexe présente à la clôture de l'exercice 2024 un résultat de fonctionnement excédentaire de **14 104.40 €** à affecter.

Résultat d'investissement :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2024	0,00 €	0,00 €
Résultat 2023 reporté en investissement (compte 001)		32 667,90 €
Total		32 667.90 €

Le compte financier unique du budget annexe présente à la clôture de l'exercice 2024 un résultat d'investissement excédentaire de **32 667,90 €**.

Il est proposé de voter sur l'acceptation du compte financier unique 2024 (en l'absence du Maire qui sort de la salle). La présidence de la séance est confiée à M. Nicolas DEROCHE, Adjoint aux finances.

Compte gestion 2024

Le résultat de fonctionnement du compte financier unique 2024 est en conformité avec celui dégagé par le compte de gestion 2024 établi par le comptable du service de gestion comptable du Vignoble au Loroux-Bottereau.

Il est proposé de voter sur l'acceptation du compte de gestion 2024.

Le compte financier unique est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Retour de Madame le Maire après l'approbation du compte financier unique**Affectation des résultats 2024**

La section d'investissement ne présentant pas de besoin de financement, il est proposé d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement 2024 d'un montant de **14 104.40 €** en report (compte 002 en fonctionnement au budget 2025).

Il est proposé de voter sur l'affectation des résultats 2024.

Il est demandé au Conseil Municipal :

DE DECIDER d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- A la ligne 002 – résultat de fonctionnement 2024 reporté au fonctionnement pour l'exercice 2025 : 14 104,40 €.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

9. Budget annexe – La Métairie : compte financier unique 2024 – Compte de gestion 2024 - Affectation des résultats 2024**Résultat de fonctionnement :**

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2024	45 775.89 €	0,00 €
Résultat de fonctionnement fin 2024	45 775.89 €	0,00 €

Le compte financier unique du budget annexe présente à la clôture de l'exercice 2024 un résultat de fonctionnement déficitaire de **45 775.89 €**.

Résultat d'investissement :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2024	215 000.00 €	
Résultat 2023 reporté en investissement (compte 001)	71 380.21 €	
Résultat d'investissement fin 2024	286 380,21 €	

Le compte financier unique du budget annexe présente à la clôture de l'exercice 2024 un résultat d'investissement déficitaire de **286 380,21 €**.

Il est proposé de voter sur l'acceptation du compte financier unique 2024 (en l'absence du Maire qui sort de la salle). La présidence de la séance est confiée à M. Nicolas DEROCHE, Adjoint aux finances.

Le compte financier unique est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Retour de Madame le Maire après l'approbation du compte financier unique

10. Délibération – Budget principal - Vote du budget primitif 2025

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à la somme de **1 964 804,14 €**.

011 Ch. À caractère général	241 489,29 €	70 Produits services et domaine	110 000,00 €
012 Frais de personnel	436 600,00 €	73 Impôts et taxes	628 433,00 €
014 Atténuation de produits	5 500,00 €	74 Dotations, sub. Et participations	182 051,00 €
65 Autres ch. de gestion courante	1 011 012,49 €	75 Autres produits de gestion courante	5 500,00 €
66 Charges financières	11 559,09 €	77 Produits exceptionnels	0,00 €
67 Charges exceptionnelles	500,00 €	Total des recettes réelles	925 984,00 €
Total des dépenses réelles	1 706 660,87 €	002 Excédent de fonctionnement n-1	1 038 820,14 €
023 Virement section d'investissement	255 343,27 €		
042 Opérations d'ordre	2 800,00 €		
Total Général	1 964 804,14 €	Total Général	1 964 804,14 €

En section d'investissement, le budget s'équilibre **276 604,22 €**.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
16 Capital Emprunts	56 703,27 €	10 Dotations, fonds divers, réserves	18 460,95 €
20 Immobilisations incorporelles	43 970,00 €	13 Subventions d'investissement	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	58 000,00 €	16 Capital Emprunts	0,00 €
23 Immobilisations en cours	100 940,00 €	Total des recettes réelles	18 460,95 €
		021 Virement section de fonctionnement	255 343,27 €
Total des dépenses réelles	259 613,27 €	040 Opérations d'ordre	2 800,00 €
001 Déficit d'invest n-1	16 990,95 €		
Total Général	276 604,22 €	Total Général	276 604,22 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

11. Délibération – Budget annexe – Boucherie : vote du budget primitif 2025

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à la somme de **14 104,40 €**.

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 011	Charges à caractère général	14 099,40 €	Chapitre 002	Excédent de fonctionnement n-1	14 104,40 €
611	Contrats de prestation	4 753,67 €			
615228	Entretien réparations sur autres bâtiments	4 692,87 €			
61558	Entretien réparations sur autres biens mobiliers	2 752,86 €			
63512	Taxes foncières	1 900,00 €			
6588	Autres charges exceptionnelles	5,00 €			
TOTAL		14 104,40 €	TOTAL		14 104,40 €

En section d'investissement, le budget s'équilibre **32 667.90 €**.

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 16	Dépôt et cautionnements reçus	1 100,00 €	Chapitre 001	Affectation du Résultat	32 667,90 €
chapitre 20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €			
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €			
Chapitre 23	Charges à caractère général	11 567,90 €			
TOTAL		32 667,90 €	TOTAL		32 667,90 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

12. Délibération – Budget annexe – La Métairie : vote du budget primitif 2025

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à la somme de **411 660.15 €**.

DEPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant BP	Article	Désignation	Montant BP
*002		45 775,89 €			
11	Charges à caractère général	58 633,00 €	Chapitre 042	Opération d'ordre	317 560,15 €
605	Travaux	58 633,00 €	7133-042	Variation stocks en cours de production	
7133-042	annul stock initial	286 380,21 €	7015	Vente de terrains aménagés	94 100,00 €
*023	Autofinancement prévisionnel	20 871,05 €			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		411 660,15 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		411 660,15 €

En section d'investissement, le budget s'équilibre **603 940.36 €**.

Article	Désignation	Montant BP	Article	Désignation	Montant BP
001	déficit cumulé d'inv au 31/12/2024	286 380,21 €	*023		20 871,05 €
1641	solde à rembourser		16		296 689,10 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre		3351-040	annul stock initial	218 713,01 €
040/3351	Travaux en cours terrains		3354-040	annul stock initial	22 163,55 €
040/3354	En cours - Etudes		3355-040	annul stock initial	45 103,65 €
040/3355	En cours- Travaux		3358-040	annul stock initial	400,00 €
040-3355	Intégration stock final	317 560,15 €			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		603 940,36 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		603 940,36 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

13. Délibération – Remboursement de frais à une élue municipale

Considérant que dans le cadre de divers achats réalisés dans le cadre de la matinée citoyenne, Madame Régine POIRON a été obligée d'utiliser un moyen de paiement personnel pour l'achat :

- de baguettes de pain (7.95 €)

Considérant qu'il convient de prendre une délibération pour autoriser le remboursement des frais engagés par Madame Régine POIRON qui s'élèvent selon la facture établie à la somme de 7.95 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser à l'élue la somme de 7.95 € correspondant aux achats faits pour le compte de la commune.

Cette proposition est approuvée à la majorité des membres présents ou représentés (dont une abstention)

14. Délibération – Remboursement de frais à des agents municipaux

Considérant que Madame Manuela TURPIN a été obligée d'utiliser un moyen de paiement personnel pour l'achat :

- De matériel réservé aux activités périscolaires pour un montant de 15.93 €

Considérant que Madame Solenn DUNAY a été obligée d'utiliser un moyen de paiement personnel pour l'achat :

- De ketchup pour un montant de 2.99 €

Considérant qu'il convient de prendre une délibération pour autoriser le remboursement des frais engagés par Mesdames TURPIN et DUNAY.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- rembourser à Madame Manuela TURPIN la somme de 15.93 € correspondant
- rembourser à Madame Solenn DUNAY, la somme de 2.99 € correspondant

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

15. Délibération – Montant des fournitures scolaires 2025

La Commission Enfance, Famille, Aînés, Vie associative et Animations propose qu'il soit accordé à l'école publique de Saint Fiacre sur Maine, au titre des fournitures scolaires 2025, la subvention globale d'un montant total de 5 869.00 €, se décomposant comme suit :

	Participation par élève	Nombre élèves	TOTAL
Fournitures scolaires - maternelles	45 €	37	1 665,00 €
Fournitures scolaires - élémentaires	43 €	78	3 354,00 €
Cartouches d'encre			500,00 €
Frais de gestion de direction			200,00 €
Bibliothèque			150,00 €
TOTAL			5 869,00 €
Abonnement E-primo *	1,00 €	115	115,00 €
TOTAL			5 984,00 €

*Abonnement payé via groupement de commande en novembre 2022 pour la période 01/09/2022 au 31/08/2026, à décompter du montant total des subventions à verser.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

16. Délibération – Subventions 2025 pour les sorties pédagogiques

La Commission Enfance, Famille, Aînés, Vie associative et Animations propose de verser une subvention globale à l'école du Chat Perché pour l'ensemble des sorties pédagogiques (subvention à imputer à l'article 6574 du budget et à verser sur le compte de l'Amicale Laïque).

Elle propose de fixer cette subvention pour 2025 à 2 530.00 € (22 € x 115 élèves inscrits).

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

17. Délibération – Participation RASED 2025

La Commission Enfance, Famille, Aînés, Vie associative et Animations propose de verser une participation de 50 € à l'école dans le cadre du réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté mise en place à l'école publique de Saint Fiacre.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

18. Délibération – Participation USEP 2025

Par le biais de l'Amicale Laïque, l'école publique du Chat Perché de Saint-Fiacre-sur-Maine participe à l'USEP dont le but est de promouvoir et de développer des activités sportives pour les élèves pendant et hors le temps scolaire. Trois classes participent en 2025.

La Commission Enfance, Famille, Aînés, Vie associative et Animations propose qu'il soit accordé une subvention de 225 € (75 € * 3 classes) à l'école publique au titre de la participation à l'USEP. Cette somme inscrite à l'article 6574 sera versée sur le compte de l'Amicale Laïque.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

19. Délibération – Participation Atelier théâtre 2025

L'école publique du Chat Perché demande si la commune peut participer budgétairement à l'atelier de Théâtre proposé aux enfants de la maternelle au CP-CE1. Le coût total est de 954 € pour 8 séances – deux fois ½ heure pour les petits et 45 mn de séance pour les plus grands.

La Commission Enfance, Famille, Aînés, Vie associative et Animations propose que la commune participe à hauteur de 450 € (via l'Amicale laïque).

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

20. Délibération – Subventions 2025 aux associations

La commission « Vie Associative » a examiné les demandes de subventions des différentes associations, en application du règlement d'attribution des subventions adopté en Conseil Municipal le 29 juin 2015. Ces dépenses seront imputées au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations ».

La commission propose d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2025 :

Associations	Montant versé en 2023	Montant versé en 2024	Propositions 2025	Vote
Associations sportives – TOTAL	2 400 €	2 400 €	2 240 €	
BASKET SUD LOIRE	670 €	670 €	480 €	P : 13 C : 0 Abs : 0
FCCV	1 290 €	1 310 €	1 310 €	P : 13 C : 0 Abs : 0
TENNIS CLUB Sèvre et Maine	440 €	420 €	450 €	P : 13 C : 0 Abs : 0
Autres associations – TOTAL	1 250 €	950 €	1 350 €	
Comité de jumelage	750 €	750 €	750 €	P : 13 C : 0 Abs : 0
Saint Hubert de Saint-Fiacre *	200 €	200 €	200 €	P : 12 C : 0 Abs : 0
Les Amis de St Fiacre	300 €	-	400 €	P : 13 C : 0 Abs : 0
TOTAL	3 650 €	3 350 €	3 590 €	

* M. Pascal DABIN, élu et membre du bureau de l'association Saint Hubert de Saint Fiacre, ne peut pas participer au vote des subventions pour l'association pour laquelle il est intéressé. Le vote des subventions est effectué ligne à ligne.

Les subventions proposées pour 2025 sont approuvées ligne à ligne à l'unanimité des membres présents ou représentés.

21. Délibération – Autorisation vente du lot n° 1 La Métairie

Par délibération du 29 janvier 2024, le Conseil Municipal a acté le principe de cession des cinq lots mis en vente à la Métairie et autorisé Madame le Maire à effectuer toutes les opérations afférentes à la cession desdits terrains.

Par délibération du 15 avril 2024, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente de chaque lot.

Par mail du 2 décembre 2024, Madame le Maire a été destinataire d'une offre d'achat concernant l'acquisition du lot n°1. Le prix proposé est de 125 000 €.

Cette offre au prix a été acceptée et la promesse de vente a été signée le 27 février 2025 auprès de Maître Matthieu KORCHEF, notaire à Vertou.

Au vu des éléments mentionnés, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer l'acte de vente.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

22. Délibération – DIA à l'ordre du jour. Etat des dossiers en cours

4 DIA à l'ordre du jour

- N° IA 044 159 24 A0004 – 5 rue d'Echichens – parcelle B 907
- N° IA 044 159 24 A0005 – 18 rue de la Combe – parcelles B 1785 et B 1788
- N° IA 044 159 24 A0006 – 10 bis rue des Charmettes – parcelle B 2042
- N° IA 044 159 24 A0007 – 5 rue des Sports – parcelle B 1502

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas exercer son droit de préemption.

L'état des dossiers d'urbanisme en cours a été communiqué à l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'appui de la convocation. Cet état n'appelle pas de remarque particulière.

23. Point sur les commissions communales

Monsieur Nicolas DEROCHE présente l'avancée des dossiers de la commission COPROF (Projets Finances)

Rénovation école

- Cabinet CUB retenu pour MOE
- 2 réunions de travail depuis la notification (tous les 15 jours)
 - Présentation du projet aux utilisateurs de l'école (29/04)
 - Communication riverains et parents à la rentrée de septembre à planifier (réunion publique)
 - Redéfinition des besoins demandé au personnel de l'école, et à l'équipe enseignante. Une première demande avait été réalisée en 2023
- Prochaine échéance : présentation de l'avant-projet durant le conseil du 19/05

Schéma vélo

- Priorité accentuée sur la portion reliant La Haye-Fouassière à Château-Thébaud
- Tracé reliant la Métairie au bourg de St Fiacre mis de côté à ce jour
- Lancement à venir du marquage du chaudiou reliant Château-Thébaud– Bourg de Saint-Fiacre-sur-Maine, en direction de Vertou.

SDV

- Démoussage des parties accessibles par les services technique (les parties non-accessibles seront faites ultérieurement avec une nacelle)
- Problème dégivrage PAC => pannes récurrentes et non résolues ce jour. RDV sur site avec l'ensemble des parties, prévu le 24/4 à 9h.

Prochaine COPROF prévue le 24/4

Madame Sandrine MANDIN-DIRAISON présente l'avancée des dossiers de la commission Enfance, Famille, Aînés, Vie Associative et Animations

Retour de Laurence à temps partiel thérapeutique

- Réaménagement des horaires des agents intervenant à l'école afin d'organiser dans les meilleures conditions son retour

Restaurant scolaire

- Demande pour tables et chaises, pour un meilleur des comforts élèves.
 - o Pourra être intégrée aux travaux de l'école
- Etude en cours, en partenariat avec la responsable du restaurant scolaire, sur le retour des essuie-mains ou souffleurs

Accueil périscolaire

- Règlement intérieur à revoir concernant les délais de notification d'absence pour une mise en application dès la rentrée de septembre 2024.

Passeport du civisme

- Refonte du passeport à prévoir en accentuant le volet secours, et le fair-play dans le sport
- Organisation d'un après-midi jeux-gouter dans le cadre de la semaine bleue, le 4/6 entre élèves et aînés

Sortie des Aînés du 15/03

- Participation de 28 Aînés – Spectacle Bonne Garde apprécié par le public suivi d'un cocktail dinatoire.
- Accueil très positif de cette journée.

Vie associative

- Retour du club de foot sur la commune prévu le 1/4

Agenda des manifestations passées :

- 8/3 : Concours des vins et plantation de la vigne communale

- 15/3 : Matinée citoyenne
 - o Actions entreprises : nettoyage des tables et chaises de la salle des Vignes, collecte des déchets, et entretien du verger)
- 21/3 : Chorale de l'école
- 23/3 : Loto humanitaire organisé par l'association Humanille, pour le financement d'un projet de solidarité internationale au Togo.

Monsieur Pascal DABIN présente l'avancée des dossiers de la commission Travaux Urbanisme Environnement

- Gestion des dossiers courant qui monopolise du temps
- Campagne bouchage de trous qui débute dès la semaine 13

24. Points divers

Monsieur Cédric Busson évoque 2 accidents de la circulation, qui se sont déroulés au niveau de la RD 59 et insiste sur la vitesse excessive constatée régulièrement sur cette route.

Monsieur Nicolas DEROCHE, informe le conseil du retour de Fabien DUPRE, agent des services technique en charge de la maintenance des bâtiments. Un temps partiel thérapeutique a été mis en place jusqu'à mi-avril.

Commerce

- Reconstitution d'un groupe de travail (Nicolas, Vincent, Régine et Joëlle et Danièle) : 1^{ère} réunion prévue le 31/03 à 20h30.

Ouverture de la mairie

- Changement des horaires et jours d'ouverture au public à compter du 31/03/2025
 - o Ouverte les lundi, mardi, et vendredi le matin.
 - o Ouverte le mercredi toute la journée
 - o Ouverte un samedi /mois
 - o Fermée le jeudi toute la journée

Classement « Villes et villages où il fait bon vivre » - Palmarès 2025 :

La commune est encore une fois classée 1^{ère} place pour les communes de moins de 2000 habitants en Loire-Atlantique et 289^e place au niveau national.

Bilan PCS

Suite à la concentration en manganèses dépassant les seuils de référence dans l'eau potable, il a été mis en place une restriction d'usage de l'eau pour les enfants de moins de 4 ans, du 12/3 à (20h) au 14/3 (18h). 355 bouteilles distribuées à cette occasion.

Madame le Maire rend hommage à Madame Annick MARTIN décédée le 11 février dernier. Conseillère municipale de 2008 à 2014, elle a contribué durant son mandat, entre autre à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

25. Questions orales

Pas de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h44

Signature du Maire
Danièle GADAIS

Signature du secrétaire de séance
Adrien BEL

